

A toutes les entreprises de la branche

Genève, le 16 décembre 2025

Conditions salariales 2026 dans le secteur du nettoyage et des services à Genève

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les partenaires sociaux ont arrêté une nouvelle grille salariale, étendue par arrêté du Conseil fédéral en date du 11 décembre dernier, avec effet au **1^{er} janvier 2026**.

Compte tenu du salaire horaire minimum applicable dans notre canton à cette même date, les salaires pour l'année 2026 sont fixés comme suit :

	Filières	Catégorie CCT	Salaire horaire 2026
CE	Nettoyage spécifique et de chantier	Chef d'équipe	CHF 30.13
N20		CFC plus de 2 ans	CHF 28.80
N21		CFC moins de 2 ans	CHF 27.37
N30		AFP	CHF 25.58
N40		Sans qualification	CHF 24.59
E2		Avec diplôme EGP ou MRP	CHF 22.81
E3	Nettoyage d'entretien	Sans diplôme EGP ou MRP	CHF 22.81

Ces montants s'entendent bruts, hors 13^e salaire (art. 9 CCT). Les indemnités pour jours fériés (art. 16 CCT) et pour vacances (art. 17 CCT) s'ajoutent à ces salaires.

La Commission paritaire professionnelle genevoise du nettoyage soutient une **augmentation des prix et tarifs de 0,7 %**, afin de compenser les indexations légales et conventionnelles, garantir la qualité des prestations et préserver la pérennité des emplois.

Le Secrétariat se tient volontiers à votre disposition pour toute éventuelle question.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos meilleures salutations.

Pour la Commission paritaire,

Grégoire MERCIER
Secrétaire paritaire